

Informations générales

Nous rappelons aux parents d'élèves que la sécurité routière et le stationnement sont de la responsabilité de tous. A cette occasion, nous les invitons à respecter le plan de circulation mis en place et à occuper le parking de stationnement mis à disposition durant la durée des travaux. Tout stationnement sauvage sera susceptible d'être verbalisé.

La circulation dans l'enceinte de l'école est interdite pendant les heures de classe. L'entrée de l'école se fait exclusivement par le portail situé rue de Bonaban. Il est formellement interdit d'enjamber les grilles de la cour.

De nouveaux règlements intérieurs pour la cantine, la garderie municipale et les TAP sont en cours de rédaction. Ils vous seront prochainement remis.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

L'équipe municipale



Commune de Saint-Guinoux

École Publique des Cèdres

LIVRET DE RENTRÉE

Année scolaire

2016-2017

Mairie de Saint Guinoux

2, place de la Mairie

02.99.58.80.49

mairie.st.guinoux@wanadoo.fr

www.saint-guinoux.fr

La Garderie :

Horaires	Jours de la semaine	Élèves concernés	Tarifcation
Le matin de 7h30 à 8h30 (8h50 le mercredi)	Du Lundi au Vendredi	Maternelle et Élémentaire	1,00 €
De 15 h00 à 16 h 30	Les Mardi et Vendredi	Maternelle	GRATUITE
Le soir de 16 h ou 16 h 30 à 18 h40	Du Lundi au Vendredi	Maternelle et Élémentaire	1,00 € par heure

Rappel : toute heure commencée reste due en totalité.

Garderie des élèves de maternelle les Mardi et Vendredi de 15 h00 à 16 h 30 : la reprise des enfants par leurs parents ne pourra avoir lieu qu'à 16 h 30.

L'École

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8 H 45 A 12 H 15	8 H 45 A 12 H 15	09 H 00 A 12 H 00	8 H 45 A 12 H 15	8 H 45 A 12 H 15
PAUSE MÉRIDIANNE	12 H 15 O 13 H 45	12 H 15 A 13 H 45		12 H 15 A 13 H 45	12 H 15 A 13 H 45
APRES MIDI	13 H 45 A 16 H 00	13 H 45 A 15 H 00		13 H 45 A 16 H 00	13 H 45 A 15 H 00
T.A.P		15 H 00 A 16 H 30			15 H 00 A 16 H 30

RAPPEL : les horaires de l'école doivent être scrupuleusement respectés. En cas de retard lors de la prise en charge des enfants à la sortie de l'école (16 h 00 les Lundi et Jeudi, 16 h 30 les Mardi et Vendredi), l'enfant sera remis à la Garderie moyennant facturation.

La Cantine

Vous recevrez chaque mois une facture à régler auprès du Trésor public récapitulant le nombre de repas pris par votre enfant.

Le tarif des repas est de **3.00 € l'unité** pour les élèves domiciliés à Saint-Guinoux et de **4.00 € l'unité** pour les élèves domiciliés hors commune. Nous vous demandons de bien penser à inscrire votre enfant le matin et à signaler tout changement avant 10h00 en contactant directement Christelle LEROY, Responsable de la **cantine municipale**, au : **02.99.58.26.97**. Passé cette horaire, les repas réservés et non consommés seront facturés au prix du repas ; de même, les repas pris sans réservation seront facturés au prix du repas majoré de 50 %.

Les Temps d'Activités Pédagogiques (TAP)

Les ateliers proposés sont accessibles aux enfants du CP au CM 2. Ils s'organisent autour de 5 activités :

Activités	« Plaisir du goût »	« Capoiëra »	« Musique »	« Arts Plastiques »	« Sport »
Animateur- trice	Isabelle Bleu	Marie-Eve Delet	Ecole de musique de Cancale	Christelle Leroy	Lydie Soulabaille
Lieu	Cantine municipale	Salle de motricité Ecole	Modulaire école	Cantine municipale	Salle Polyvalente – Terrain sports

Un atelier facultatif autour du livre, travaux manuels, jeux de société est accessible aux élèves de grande section de maternelle. Il se tiendra aux mêmes horaires que les autres ateliers et aura lieu à la Bibliothèque municipale.

Tous les enfants seront ramenés et déposés par les Animateurs dans la cour de l'école à 16 h 30. Les enfants non récupérés par les parents seront remis, moyennant facturation, à la garderie.